

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS  
TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

## A bas la Calotte !

### LA FIN ET LES MOYENS

La justice et l'opinion admettent les circonstances atténuantes en matière de délit et vont même jusqu'à en absoudre l'auteur, même en cas d'homicide volontaire, lorsqu'il s'avère que le forfait constituait une défense légitime pour se sauver d'une attaque.

En appréhendant l'équipe cossue des Maltais par vocation dorés sur tranches et en les rendant l'instant d'après (un instant de vingt-quatre heures), à leur liberté chérie et à leurs affaires non moins aimées, le juge Louis, moyennant quelques louis, a montré qu'il savait admettre, lui aussi, le rôle des circonstances et des causes sur les actes les plus apparemment blâmables.

Ainsi que l'a montré le bulletin de notre journal dans le dernier numéro, nous ne prenons pas parti dans cette affaire inproprement définie « des Faux-Maltais » par la grande presse, et nous n'en sommes que plus à l'aise pour tirer de ce procès à débuts et à suites sensationnelles, les enseignements qu'il semble comporter.

Aussi bien, nous serions d'infimes avocats à côté des aigles du barreau parisien auquel les intéressés vont s'adresser — ce en quoi ils n'ont pas tout-à-fait tort. D'ailleurs, nous n'avons pas à défendre ce consortium de richards qui savaient où ils allaient lorsqu'ils prenaient le bateau de Malte et commandaient un rabbin pour se voir dire insultes, anglais, issus d'anglais, et non justiciables de la Thémis mahométhane.

Mais aussi, du moment qu'ils allaient dans cette galère à bon escient, et que deux des leurs se sont embarqués vendredi pour Paris afin d'y consulter M. Ribot (renseignement de première main), laissons-les accumuler Pélion sur Ossa pour se dépêtrer le moins élégamment possible, et procédons, pour notre part, selon la plus saine logique.

Niera-t-on un seul instant que si un pauvre hère sans sou ni maille avait osé se réclamer, moyennant de faux papiers, d'une nationalité autre que la sienne, il gémirait dans une cellule en attendant les quelques lustres de travaux forcés que ne manquerait pas de lui infliger une justice aussi tendre qu'expéditive lorsqu'elle ne se heurte pas à des obstacles qui, pour être monnayés, n'en sont pas moins efficaces pour en arrêter un moment l'essor, sinon l'annihiler.

La preuve en est que ce pauvre Hayon en haillons moisirait encore à Bab-el-Allouj si une divine Providence, tardivement tutélaire, n'avait inspiré à ses complices, jusque là témoins, l'idée lumineuse de se constituer quasiment prisonniers. On ne pouvait décemment, n'est-ce pas, élargir les millionnaires sans

rendre le rabbin au ciel bleu, au torride Phœbus et à ses chères pratiques religieuses.

Et maintenant, comme d'autres l'ont dit, le grand jour des assises où se plaidera cette cause, marquera-t-il l'agonie définitive de cette justice (?) indigène, hybride et rafistolée, telles ces vieilles maisons décrépies dont on blanchit la façade jusqu'au moment où les fondements cèdent et entraînent la mesure dans un effondrement final ?

Nous voudrions l'espérer, sans le croire, car la loi et la justice sont unes et ne doivent pas avoir de tendresses pour le mercanti, quelque pure que fût l'intention. Si jamais il s'avérait que, dans l'esprit des Faux Maltais, la fin devait justifier les moyens, et que ces moyens fussent tout bonnement frauduleux, de quelque euphémisme qu'il faille travestir la fraude, il y aurait d'amples motifs, certes, pour amortir le choc et atténuer la rudesse du verdict : mais de là à escompter un acquittement général, il y a un pas bien périlleux à franchir, car les conséquences ne tarderaient pas à s'en faire sentir :

Fort d'un précédent pareil et d'une jurisprudence qui ne saurait se déjuger, nos Tunisiens se décideraient à une exode en masse vers Malte, Stamboul, Tripoli et autres lieux, et en reviendraient avec de faux parchemins aussi solides que véustes, afin d'échapper à un régime abhorré que la clémence des juges français aura enfin condamné.

JEAN-SANS-PEUR.

### BILLET DE LA SEMAINE

#### LES DEUX TYRANNEAUX

La Dépêche Tunisienne de jeudi dernier, dans une laconique « nouvelle en peu de lignes », nous informe que « M. René Millet a consacré, dans la France, un article élogieux à l'œuvre et à la méthode du général Lyautey au Maroc ».

Cela devait arriver, et l'on se demandait comment il se faisait que l'ancien Résident chassé de Tunisie ait tant attendu pour congratuler celui que ses peu enviables lauriers empêchent de dormir.

Les actes de M. Lyautey, depuis sa nomination de haut commissaire résident général au Maroc, ne lui ont pas précisément attiré l'assentiment unanime. Ses dernières mesures, empreintes d'un esprit despotique à l'excès, ont soulevé un vif mécontentement.

Les journaux de France, d'Algérie et de Tunisie n'ont point caché leurs sentiments à l'égard de l'homme qui osait expulser des Français d'une terre française en se basant sur un arrêté datant de la monarchie, — qui n'a pas craint de donner aux étrangers au Maroc plus de liberté d'action et d'autorité qu'à ses propres compatriotes, et qui finalement, pour s'éviter des reproches mérités, baillonnait la presse en la soumettant à un cautionnement draconien.

Tout cela ne pouvait manquer d'attirer à ce représentant de la France,

qui est peut-être un bon soldat, mais n'est qu'un piètre administrateur, la légitime réprobation de tous ceux en qui battait un cœur français. Il répugne, en effet, à notre amour-propre national, à notre mentalité chevaleresque, à notre caractère épris de liberté et d'égalité, de voir un des nôtres abuser de sa haute situation et se livrant à des attentats répétés contre la liberté individuelle, contre la liberté de penser ou d'écrire, et se conduire, au vingtième siècle, sur un territoire conquis par nos armes et sur lequel flottent nos couleurs, comme un véritable autocrate ou comme un ancien gouverneur de province turque.

Aussi a-t-il été généralement désapprouvé. Mais toute règle générale comporte des exceptions, dit-on. Aussi s'est-il trouvé un individu, un seul, pour opiner du bonnet et battre des mains en voyant agir le Résident du Maroc. Cet homme, c'est René Millet, qui occupe les longs loisirs que lui crée sa fonction d'ambassadeur in partibus à griffonner d'indigestes tartines à l'intention des rares lecteurs d'une feuille peu connue, la France, ce qui, dans son esprit, doit le poser en homme très versé dans les questions coloniales.

Pourquoi, seul de tous les Français, Millet s'est-il senti la démancheaison de louer une œuvre administrative que l'on s'accorde à trouver très peu digne d'éloges — bien au contraire ?

Est-ce par ce besoin de se distinguer des autres et de voler l'attention publique, qui a toujours caractérisé ce maniaque avide de réclame ?

Est-ce parce que, clérical endurci, il ne verrait pas d'un mauvais œil les Italiens, Espagnols et autres Maltais, tous bons catholiques, favorisés au détriment des Français, qui sont plutôt voltairiens ?

Est-ce parce que le despotisme, où qu'il se trouve, plaît à ce cerveau détraqué ?

Est-ce par amitié pour le général Lyautey ou dans le problème espoir d'arriver, un jour, à lui succéder ?

Il y a peut-être un peu de tout cela, mais le mobile principal est tout autre.

Millet, on le sait, pendant les quelques années de son proconsulat tunisien, fut d'un autoritarisme révoltant. Ses décisions, marquées d'une sorte de folie dictatoriale, avaient soulevé contre lui tous les habitants de la Régence, français et indigènes.

Il prit des arrêtés qui ressemblaient fort à des ukases, favorisa les étrangers au détriment des Français musulmans, et faisait sévèrement condamner les journalistes indépendants par une magistrature servile, sans aller toutefois jusqu'à l'expulsion, malgré le vif désir qui le tenait.

En félicitant gravement le conquérant du Maroc de ses dahirs impérieux, en cherchant à cacher sous les fleurs de son style ampoulé les lourdes fautes de son imitateur, c'est un plaidoyer pro domo sua qu'il prononce, c'est sa propre réhabilitation qu'il tente.

Voyant, à vingt ans de distance, le général Lyautey renouveler ses propres procédés et soulever les mêmes protestations véhémentes, René a revécu par la mémoire l'époque où il était lui-même vice-roi de Tunis et s'était mis tout le monde à dos.

Lyautey était un « frère » et il ne pouvait l'abandonner.

Saisissant donc sa bonne plume, il

tente une défense qui, dans son esprit et par simple ricochet, doit le rendre lui-même blanc comme neige.

LE SEMAINIER.

### NOS ÉCHOS

#### NATURALISATION FRANÇAISE

Notre excellent ami M. François Portelli, président du Conseil d'administration du Syndicat des Mines du Djebel-Trozza, vient d'obtenir ses lettres de naturalisation par décret de M. le Président de la République en date du 8 juin courant.

Nous adressons à notre nouveau compatriote nos bien cordiales félicitations.

— Souhaitons également la bienvenue dans la grande famille française à un jeune avocat très estimé de notre ville, M<sup>e</sup> Victor Sebag. Dans ce journal où nous sommes partisans de la naturalisation française moins parcimonieusement accordée à nos protégés et à nos concitoyens étrangers, c'est toujours avec plaisir que nous enregistrons l'admission de tous ceux qui sollicitent l'honneur d'être des nôtres.

#### UN PORTRAIT

Un de nos confrères parisiens, du parti radical unifié pensons-nous, parlant de M. Dessoye, député de la Haute-Marne, ministre de l'Instruction Publique pendant trois jours, dit qu'il est l'annonçant et somnifère orateur des Lignes de l'Enseignement, et chaque année, depuis huit ans, cet insupportable cuistre nous a infligé le même insipide discours sur la laïcité scolaire.

C'est un monomane, du reste, peu dangereux qui appartient à la gauche radicale comme son ex-chef de file Mougeot.

#### GUÉNARDISES

Ce mot nouveau, qui rime à bêtises, sottises et mauvaises marchandises, nous servira à définir la réplique discourtoise que vient, dans le *Petit Bizerte*, de faire Albert Guénard à notre dernier article sur Bizerte et le Bou-Khadra.

Nous répondrons à Guénard et à ses guénardises.

#### ÇA FAIT TANT PLAISIR !

Notre confrère « la Tunisie Française » qui a, on le sait, un assez gros contingent d'abonnés et de lecteurs appartenant au culte de Moïse, se met vraiment en quatre pour leur être agréable. Ce ne sont qu'informations qui, pour n'être pas, ma foi ! d'une exactitude scrupuleuse, n'en sont pas moins destinées à chatouiller l'amour-propre de ses amis israéliélites.

Alors que depuis longtemps tout le monde savait que M. Bel Khodja allait remplacer le général Valensi à la Direction du Protocole, notre confrère s'est obstiné pendant plusieurs jours à nous raconter que la Résidence, le Secrétaire Général et le Souverain lui-même étaient d'accord pour remplacer M. Valensi par un de ses coréligionnaires.

En outre, périodiquement se renouvelle le petit jeu qui consiste à affirmer que M<sup>e</sup> Fitoussi « songerait sérieusement à donner sa démission de la Conférence Consultative ». L'été dernier, c'était M<sup>e</sup> Slama qui devait prendre sa place toute chaude. Aujourd'hui, c'est M<sup>e</sup> Saada ; demain ce sera un autre.

Tout ces nouvelles ne sont guère bien dangereuses ; comme dit la chanson populaire : « ça fait tant plaisir et ça coûte si peu ».

#### « LA JUSTICE »

Ce journal bi-mestriel paraissant d'ordinaire sur deux pages (dont une d'annonces), vient de faire paraître un numéro sensationnel de quatre pages. Cet événement devait sûrement avoir pour cause de défendre celle des Faux-Maltais, — pensaient les innombrables lecteurs de cette feuille. Que nenni ! la *Justice*, dont c'était pourtant le rôle de combattre la juridiction arabe, n'en a pas soufflé mot. Pourquoi ?

Dans ce numéro, nous avons remarqué avec plaisir que M. Mardoché, le sympathique directeur, partisan de toutes les

réformes, l'est encore de celle de « l'ortographe ». Ainsi, par exemple, le mot « budget » qui revient comme un leitmotiv à chaque phrase, y est écrit avec un « j » ; cela ne peut être une erreur de typographie.

En outre, ce journal s'affirme dans sa manchette comme « luttant pour l'extension de la juridiction et de la nationalité françaises en Tunisie ». *Françaises* (français) est un terme méprisant par lequel les indigènes désignaient autrefois nos compatriotes. La *Justice*, devant le refus d'abolition des tribunaux arabes, serait-elle devenue par hasard anti-française ?

Enfin, M. Angelo Nataf y est qualifié de *cheik-el-hara*, alors qu'il est cheik de Bab-Carthagène. Le cheik de la Hara est M. Sabban.

X

**Démenti.** — Notre confrère M. J. Gannou nous prie, en attendant la publication de son prochain « Judaïsme », de déclarer que le compte-rendu de la réunion de l'Hôpital Israélite par la « Justice » est, en ce qui concerne les paroles qu'il y a prononcées, tout-à-fait inexact. Dont acte.

#### A BAS LA CALOTTE !

N'avions-nous pas raison d'écrire il y a quelque temps, que le cléralisme fait en Tunisie de très grands progrès ?

A propos du jubilé sacerdotal de l'archevêque, notre cité présente depuis quelques jours l'aspect d'une ville espagnole lors de la célébration des grandes fêtes catholiques d'autrefois.

Toutes ces processions, ces salves, ce tintamarre n'aurait pas dû être autorisés. Un jubilé religieux devrait se fêter non comme un mardi-gras, mais à l'intérieur des églises, dans les prières et le recueillement.

Que dirait le bon Juif Jésus, qui allait nu-pieds et prêchait l'humilité et le renoncement, en voyant le luxe criard de la prétraile d'aujourd'hui ?

Sans compter que l'on a profondément blessé les sentiments religieux des indigènes, alors que l'on crie sur les toits que l'on cherche à leur éviter le moindre froissement.

#### AU PROCHAIN NUMÉRO

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles intéressants, entre autres la suite de notre « Petit Larousse », le résultat de notre enquête sur la question des droguistes, un article sur la recrudescence de la mendicité à Tunis, etc.

#### PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voirion, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

#### TOUTE LA PRESSE A LA RESCOUSSE

### Merci pour les Victimes des Phosphates Tunisiens

Au nom des cinq cents malheureuses victimes indigènes du habous de Kalaa-Djerda, si criminellement spoliées par l'administration de Pichon-Wasserwas au profit de la bande d'aigrefins cosmopolites des *Phosphates Tunisiens*, dont le souteneur (1) Mougeot est le sénateur-para-corréctionnelle, nous remercions les nombreux confrères qui veulent bien s'associer à notre campagne pour le droit, l'honnêteté et la justice.

Nous avons reçu plus de cent cin-

(1) Le mot ici veut dire soutien.

# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

quante coupures de journaux de toutes les parties de la France, aussi renouons-nous à citer tous les journaux auxquels va notre gratitude.

C'est avec leur concours que nous arriverons à faire cesser un SCANDALE qui dure depuis dix ans.

Nos confrères ont reproduit notre article commentant la lettre de M. Bellot, alors administrateur-délégué de la Société, qui est l'AVEU même du rapt.

Nous avons retourné l'argument idiot de l'apposition du sceau du Bey de Tunis sur l'acte criminel, car si ce sceau avait le don magique qu'on lui prête, le Bey pourrait alors donner demain la Tunisie à l'Italie ou à l'Allemagne si ça lui plaisait et sans que nous ayons rien à dire.

Prétendrait-on qu'il en a le droit ?

Il n'a si peu, que les dévolutaires d'une petite parcelle de terrain habous, enclavée dans une propriété achetée par la Mutuelle Tunisienne pour y construire des maisons pour ses adhérents, n'ont pu être contraints à céder ladite parcelle, même moyennant un prix fort avantageux.

C'était pourtant le cas où jamais au Bey d'apposer son sceau, car le habous enclavé était payé vingt fois sa valeur.

Si le Bey n'a pas le pouvoir de forcer la volonté des dévolutaires d'un infime morceau de terrain bien payé, pourquoi aurait-il celui de dépouiller une tribu habous des millions qui lui appartiennent pour les donner à des individus qui n'y avaient aucun droit ?

Car on n'oserait pas prétendre qu'une sentence arbitrale ne reposant sur rien, puisse conférer des droits à quelqu'un.

Et c'est pourtant en vertu de cette non-existence de droits que les indigènes ont été frustrés à ce jour de près de trois millions de redevances que se sont partagés d'honnêtes chevaliers de la Légion d'honneur — naturellement.

## Lettres d'un Marocain

L'Homme Libre publie d'intéressantes lettres d'un « Marocain ». Voici quelques extraits de l'une des dernières :

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous avez publié une lettre très intéressante de M. A. Le Châtelier, dans laquelle l'éminent professeur discute quelques-unes des idées que j'ai exprimées ici-même. Permettez-moi de continuer à user de votre aimable hospitalité :

### POLITIQUE INDIGÈNE

Je suis entièrement d'accord avec M. A. Le Châtelier sur le rôle prépondérant que jouent dès maintenant les facteurs économiques dans la pacification du Maroc. Dès les premiers jours de la conquête, les indigènes comprennent tous les avantages matériels qu'ils tirent de notre occupation : vente de leurs denrées, location très lucrative de leurs animaux de transport, association agricole avec les colons européens, et même de leurs capitaux avec les nôtres. Moins arabisé que l'Algérien, le Marocain est plus intelligent, plus travailleur et plus âpre au gain. Dans les régions soumises, la colonisation trouve donc un terrain très préparé ; elle crée entre l'indigène et nous des liens de plus en plus nombreux et de plus en plus solides. Nos écoles y aident.

La solidité de notre établissement est donc beaucoup plus facile à réaliser au Maroc qu'en Algérie, à condition toutefois que nous nous préoccupions davantage des problèmes qui naissent du contact des indigènes avec les Français :

1° Le premier de ces problèmes est celui de la propriété du sol, qui donne lieu en ce moment à des spéculations étonnantes, appuyées par toute une industrie lucrative : la fabrication des titres de propriété fictifs. Le mal, déjà considérable, s'étend avec notre occupation et, faute d'une législation appropriée, les tribus vont être déposées du sol qu'elles cultivent et l'exécution de nos routes et de nos chemins de fer va rencontrer à chaque kilomètre des procès d'autant plus inextricables que des nationaux étran-

gers s'y trouveront souvent engagés. Le remède est facile, puisque le droit du Sultan à légiférer en cette matière lui est reconnu par la convention de Madrid et par l'acte d'Algésiras. Mais il faut se hâter de constituer la propriété indigène :

2° La fiction du Protectorat est commode au point de vue diplomatique, mais elle maintient le gouvernement marocain, la machine à piller. Nous appuyons cette machine de toute notre force, et jamais elle n'a fonctionné avec autant de sécurité et avec un tel rendement. Parlons moins du Sultan qui ne nous a pas évité un seul coup de fusil en plaine et qui ne pourrait que nous en attirer davantage dans la montagne berbère, et surveillons mieux ses caïds :

3° L'organe de cette surveillance sera le corps de nos contrôleurs civils. Il est curieux de constater qu'un cours spécial vient d'être institué à Alger pour préparer à leur tâche nos officiers des affaires indigènes, et que rien de pareil n'a été fait dans l'ordre civil. Le plus simple paraît être d'organiser une section marocaine à notre Ecole coloniale. Un arrêté de la Résidence générale a bien créé un corps de contrôle, mais ne lui a pas donné de base, et il convient de supprimer immédiatement l'article 7 de cet arrêté, qui permet de nommer « tout candidat dont les titres, services et diplômes auront été jugés suffisants ». Il faut fermer cette porte ouverte à tous les favoritismes.

J'ai éprouvé personnellement combien M. A. Le Châtelier a raison de réclamer un personnel qui connaisse l'histoire de l'Islam et celle du Maroc en particulier. La connaissance du monde musulman donne au chef militaire ou civil un empire immédiat sur les indigènes.

Mais l'action politique et économique ne commence réellement qu'après l'occupation.

M. Le Châtelier nous cite l'exemple remarquable d'un officier qu'il connaît bien et qui, à Ouargla, contribua puissamment à calmer l'effervescence du Sud algérien en développant les intérêts économiques de la région. Mais nous avions conquis Ouargla depuis de longues années et c'est surtout en forant des puits sur le terrain de parcours qu'il les fixait. Rien de semblable à tenter avant l'occupation militaire, et il a appris avant moi que jamais une tribu arabe ou berbère ne se soumettra avant d'avoir fait parler la poudre.

Un Marocain.

## LE PÉRIL CINÉMATOGRAPHIQUE

IV.

Il faut croire que les propriétaires des nombreux cinémas tunisiens ont commencé à s'émouvoir de la campagne documentée et utile que nous menons dans ces colonnes contre leurs abus intolérables, puisque, dans un quotidien du soir, connu pour ses sympathies envers le patronat, ils ont esquissé une timide défense de leurs établissements et tâté l'opinion publique.

Ladite feuille prétend que « l'éternelle querelle recommence. On demandait autrefois quelle était l'influence du théâtre sur les foules ? est-elle bonne ou mauvaise ? On pose maintenant la même question à propos du cinéma ». Et notre confrère concluait :

« Mais ne vous semble-t-il pas que la question est vaine ? La foule est servie comme elle le demande. Le tragique, le tragique à briser les nerfs, lui plaît, on lui en donne. Que si vous objectez que le rôle du Cinéma n'est pas de suivre la foule, mais de l'instruire, je vous répondrai qu'il y tâche honorablement, mais aussi que vous n'entendez rien au commerce. Quand on ne trouve pas quelque part ce qu'on était venu y chercher, c'est bien simple : on n'y retourne plus.

« Le Cinéma, pas plus que le Théâtre, n'est capable d'éduquer le peuple. Mais c'est au contraire le peuple qui fait le cinéma, comme le théâtre, à l'image de ses propres aspirations. »

La vérité est que les lanceurs de romans à bas prix ou d'exhibitions à la portée des bourses les plus modestes, s'imaginent bien à tort que la foule est avide de fortes émotions ou de spectacles troublants, et ils la servent à souhait. Grave erreur ! le populaire est moins trivial que ne se le figurent ces braves gens, et il n'est pas insensible à la beauté sous toutes ses formes. La meilleure preuve est que toutes ces petites brochures à 20 ou 30 centimes que d'habiles éditeurs

ont lancé il y a dix ou quinze ans : les Farces de Beauport, les Méaventures de Bistroutille, le Colonel Seragnon-gnieu, etc., n'ont eu qu'une vogue très éphémère. Il en a été de même des romans d'amour, policiers, de cape et d'épée, des publications licencieuses, des mélodrames qui avaient envahi les scènes de province, etc.

Tout cela bénéficie d'un engouement passager, dû surtout à l'attrait de la nouveauté, puis le public se lasse d'autant plus vite que l'écœurement le prend.

C'est ce qui arrivera fatalement pour les cinémas. Mais si, contre toute attente, ces derniers persistent à faire salle comble avec leurs spectacles malsains, il appartient à la presse de pousser le cri d'alarme, de signaler au public le danger qu'il court en continuant à engraisser les propriétaires de cinémas. Il appartient aussi aux Pouvoirs constitués de prendre les mesures adéquates, de soumettre ces établissements à une surveillance rigoureuse, de leur faire éliminer de leurs programmes les scènes de carnage ou les films trop... lestes, d'en interdire l'accès aux enfants, et surtout d'établir un impôt sur les cinémas réclamé à cor et à cri par la population.

Justement, notre excellent confrère le Courrier de Tunisie nous a appris l'autre jour, que le Gouvernement italien vient de déposer un projet de loi tendant à imposer les cinématographes, et qu'une statistique a permis d'établir que cette taxe ferait entrer dans les caisses de l'Etat la coquette somme annuelle de 20 millions. Et notre confrère ajoute que si la même loi venait à être promulguée en France, elle rapporterait sans doute davantage.

Dans la Régence, pareil impôt ne rapporterait certes pas une somme aussi élevée ; néanmoins les bénéfices qu'il procurerait permettraient de dégrever certaines catégories de contribuables durement atteintes par la crise actuelle.

C'est une solution à laquelle tôt ou tard on finira par se ranger. Car si notre campagne — qui n'a, nous le répétons, que l'intérêt général pour mobile, puisque nous ne connaissons aucun des propriétaires de cinémas tunisiens et ne sommes point, par conséquent, leurs ennemis — si notre campagne, disons-nous, a un tantinet ému ces derniers, cela n'empêche pas de nouveaux cinémas de s'ouvrir tous les jours et la concurrence acharnée, à coups de films sensationnels, de continuer sur le dos du public.

Les plages mêmes, les villages, les stations balnéaires, les plus petits centres de villégiature sont actuellement envahis par les cinémas, succursales de ceux de Tunis.

Vous n'avez pas voulu des plages à la mode, des villégiatures mondaines, où le repos est factice, le bruit semblable à celui de la grande ville, avec l'inévitable casino et la sempiternelle roulette. Vous avez cherché le « petit trou » tranquille, loin des bruits du monde, où vous pouvez passer à votre aise après la chaude journée. Et tout-à-coup, vous voyez s'ériger une ou deux baraques foraines, avec éclairage flamboyant, orgue tapageur et un « aboyeur » pour engager la foule à « entrer voir ». Est-ce un cirque ? Non, c'est un cinéma.

Le cauchemar du cinéma vous poursuit partout.

Pour conclure, répétons que c'est le moment où jamais d'étudier la question de la réglementation sévère des cinémas en Tunisie.

## Le rapt de Kalaâ-Djerda

Notre excellent confrère Sampiero relate tous nos articles dans chacun de ses Avenir de Tébessa. Nous l'en remercions bien confraternellement. Voici comment il s'exprime dans son dernier numéro :

« La Petite Tunisie Socialiste continue à protester contre les agissements de la Société des Phosphates de Kalaâ-Djerda. « Nous sommes sûrs, dit-elle, de voir les dévolutaires du habous de Kalaâ-Djerda (500 indigènes) rentrer un jour en possession de leurs phosphates ». Nous le souhaitons.

Mais pourquoi donc Michel, membre du Conseil d'administration de cette société italienne, n'applique-t-il pas ses théories arabophiles ? Comment ! Il y a, là-bas, cinq cents indigènes qui crient parce qu'on les a spoliés criminellement. Que Michel fasse vite rendre gorge aux fi-

bustiers calabrais qui ont enlevé à ces 500 indigènes leurs biens ou qu'il démissionne immédiatement, en guise de protestation contre ce rapt scandaleux, de ses fonctions si grassement retribué, de membre du dit Conseil d'administration. Mais Michel est arabophile jusqu'à la poche. Aussi les 500 indigènes qui crient justice ne l'inquiètent-ils point : il ne parlera pas d'eux à la Ligue des Droits de l'Homme. »

## L'inutile propreté

Ce qu'il y a de terrible dans la propreté, c'est la saleté immédiate qu'elle crée, pour sa rançon. Vous balayez la poussière, par exemple. Est-ce que vous croyez peut-être en avoir raison pour cela ? Nullement. Vous n'avez fait que la déplacer : soit que vous l'avez traquée et massée dans les coins des chambres, derrière les meubles (vieux système), soit que vous l'avez soigneusement apportée dans une poubelle spéciale (nouvelle méthode, méthode de progrès). De toutes manières, soyez bien assuré qu'elle reviendra.

Vous essayez vos mains. La belle malice ! D'abord, au bout d'un quart d'heure, elles seront aussi sales, tout ce qu'on touche ayant la manie d'y laisser un souvenir. Et puis, pour ce beau résultat, vous avez sali une serviette, une serviette vengeresse qui n'attend que le moment de distraction (inévitables), où vous la confondez avec celle de la figure et vous vous appliquerez sur le visage quelque néfaste microbe.

Et il n'y a rien à faire. Ou alors tout ce qu'on imagine présente un aspect tellement rébarbatif que les plus audacieux reculent et préfèrent courir tous les dangers. Est-ce que, par exemple, vous confiez vos mains à cet appareil que l'on vient d'inventer, et dans la cavité duquel passe un courant d'air chaud, qui sèche la peau comme le simoun du désert ? Pas plus, n'est-ce pas, que vous n'avez osé insérer votre pied dans ces mécaniques ingénieuses et terribles pour cirer automatiquement les chaussures. On a beau se dire : « C'est bien combiné », on pense qu'il suffit du moindre accident pour vous écrabouiller les extrémités. On se méfie.

Le mieux, voyez-vous, ce serait enfin de s'avouer la vérité : la propreté n'existe pas, la propreté est un rêve que nous faisons. Pareille à l'horizon, dont elle a la candeur désirable et le mirage, elle fuit sans cesse à mesure que nous croyons nous rapprocher d'elle. Cessons donc cette folle poursuite, renonçons à tuer tous les microbes, puisqu'un seul, celui qui reste, suffit à nous tuer, lui. Et restons sales, paisiblement, naturellement, sereinement sales. Les peuples crasseux vivent vieux. Leurs infusoires se dévorent les uns les autres. Les peuples crasseux ne perdent pas leur précieux temps à se laver, à se frotter et à chercher la faire disparaître pratiquement l'eau qu'ils ont salie. Ils vivent, ce qui est bien plus sage.

FRANCIS DE MIOMANDRE.

## REQUIN ET NÉGRIER

(SUITE)

On inaugurerait à Sousse la captation des eaux de l'Oued Marguelli, et le seigneur Mougeot fut, comme de juste, invité aux agapes qui eurent lieu à cette occasion. Vers quatre heures et demie, après avoir copieusement banqueté, il quitta Sousse en compagnie de ses amis, sur sa superbe 40-chevaux, bien résolu de couvrir, avant l'heure du dîner, les 120 kilomètres qui séparent Sousse de Sfax.

Comme c'était le moment où les fellahs reviennent des champs, avec leurs bœufs et leurs chameaux, la route, aux abords de Sousse, se trouvait un tantinet encombrée.

Le seigneur Mougeot fronce d'abord le sourcil et tempête contre les « sales arabicos » qui obligent son chauffeur à ralentir par deux fois.

Mais voici qu'aux abords d'El-Djem une caravane composée de nombreux chameaux surgit encore devant la 40-chevaux. Cette fois, les bêtes s'effa-

rent au point que le chauffeur se voit dans la nécessité de stopper, afin d'éviter un malheur. Mais l'ancien ministre, dont la patience est à bout, lui donne l'ordre d'aller quand même et quoi qu'il puisse arriver.

Les malheureux caravaniers, menacés d'être réduits en bouillie, eux et leurs chameaux, esquissent une défense bien légitime, on l'avouera, et certains d'entre eux, aux dires de M. Mougeot, lancent contre l'auto des pierres dont l'une, parait-il — mais cela n'a jamais été bien établi — passant devant le chauffeur, effleura le chapeau d'un certain M. Pietro.

A peine arrivé à Sfax, le seigneur Mougeot, blême de colère, se rend au bureau du télégraphe et lance, aux agences d'information, une dépêche dans laquelle il se donne comme victime d'un guet-apens et d'une tentative d'assassinat prémédités et perpétrés par des indigènes tunisiens.

Or, de l'enquête judiciaire provoquée par sa plainte au Parquet, il résulte simplement que deux enfants de 13 à 14 ans avaient jeté les pierres dont la 40-chevaux fut effleurée. La vérité était qu'en dramatisant cette affaire, en inventant de toutes pièces une tentative d'assassinat, comme en déposant son interpellation sur l'insécurité en Tunisie, le seigneur Mougeot poursuivait, sur le Gouvernement tunisien, la manœuvre de pression par laquelle il espère, avec juste raison d'ailleurs, rester le maître définitif des 5.000 hectares de l'Oued-Leben.

Là ne se borne pas la cupidité du seigneur Mougeot ; sa convoitise ne respecte même pas les biens sacrés des Tunisiens, les « habous », et il a fini par mettre la main sur les habous de Sidi-Mhedeb, soit, pour le moment, 3.000 hectares de plus, dans les 4 ou 5 sous l'hectare.

Si j'ai quelque peu insisté sur le cas Mougeot, c'est parce que, je le répète, il est vraiment typique, représentatif et résume, avec un saisissant relief, le régime de rapine et de vol officiels auquel — sous l'impulsion initiale de Jules Ferry — certains politiciens de la Troisième République, pris parmi les plus marquants, ont soumis les richesses terriennes d'un peuple vaincu. C'est aussi parce que, plus cynique ou moins intelligent que les autres dont j'ai dit les noms plus haut, le seigneur Mougeot ne s'est pas contenté de provoquer, pour en profiter, le refoulement et la spoliation des malheureux indigènes tunisiens, mais qu'il a affiché, à leur endroit — j'y insiste — une révoltante arabophobie.

Certes, les Leroy-Beaulieu, le Boucher, les Hanotaux, les Cocheret et tutti quanti ne se sont pas montrés moins cupides dans la part qu'ils se sont faite, mais ils y mirent plus de pudeur, ils évitèrent soigneusement tout ce qui était susceptible d'attirer, sur leur brigandage, l'opinion publique. Par là j'entends la presse socialiste et révolutionnaire qui pouvait, d'un moment à l'autre, découvrir le pot-aux-roses, caché par les grands journaux bourgeois, et renseigner le pays sur leurs méfaits.

S'ils ne furent pas plus tendres à l'égard des pauvres fellahs par eux dépouillés et refoulés, et que la famine poussait parfois sur les terres où ils avaient grandi et où reposaient leurs aïeux ; s'ils traitèrent aussi rudement leurs travailleurs indigènes, du moins s'arrangèrent-ils, par les instructions données à leurs gérants, pour que rien n'en pût transpirer, faisant au contraire étalage, en d'opportunes occasions, d'une très vague et hypocrite philanthropie.

Vigné d'Oceton.

(à suivre).

## LA VÉRITÉ sur le CRÉDIT LYONNAIS

(suite)

M. Delahaye ajoutait :

« Messieurs, ne finirez-vous pas par vous émouvoir des désastres dont vous êtes les témoins ? n'en viendrez-vous pas à contrôler l'abus qui est fait des milliards déposés par la petite épargne dans les grands établissements de crédit ? Ne vous impatientez-vous pas de leurs provocations, de leurs défis répétés ? Consentirez-vous, enfin, à vous apercevoir qu'on ne tient compte ni de vos discours, ni de vos actes, ni de vos ordres ?... N'est-il pas temps de prouver que votre puissance est au-dessus de ces

puissances pour sauver et protéger leurs malheureuses victimes ?

En Allemagne, en Angleterre, les établissements de dépôt sont séparés des établissements d'émission. Voilà la solution qu'il convient d'étudier. Toutes les autres ne sont que des palliatifs...

Tant que vous n'aurez pas abordé ces sujets-là, et à bref délai, en raison du danger extérieur qui, tout-à-coup, peut faire sombrer tant de patrimoines, vous encourrez la plus terrible des responsabilités.

Car, si le malheur venait, Messieurs, votre supériorité — celle de l'argent — vous ne l'aurez plus ! Il n'y a pas, en effet, une nation dont l'argent soit plus prodigué, plus gaspillé, compromis et perdu au dehors.

On se moque de nous en Allemagne parce que l'on sait que l'Allemand n'a qu'à venir à Paris pour avoir le crédit, et ce que le travailleur français ne peut obtenir des grands établissements de crédit organisés, non pour nous, mais au profit de l'étranger.

Mais nulle part le Crédit Lyonnais n'a montré autant d'ignorance des intérêts nationaux que dans les emprunts russes.

A une époque où l'on ne savait à peu près rien de la Russie, ni au point de vue financier, ni au point de vue commercial, ni au point de vue industriel, M. Mazerat et ses amis n'hésitaient point à lancer l'épargne dans la direction de cet immense pays inconnu.

Premier crime, c'était bien un crime en effet, que de ne pas informer le public des risques énormes auxquels on l'exposait. La Russie était-elle solvable ? Si oui, il aurait fallu en donner des preuves abondantes, d'une exactitude proportionnée à l'importance de ses emprunts, des preuves autres qu'un misérable prospectus rédigé en style forain. Et si le pays des Czars n'est pas solvable, pourquoi jeter de gaieté de cœur toutes les réserves financières de la France dans le gouffre d'une administration corrompue, d'un pays désorganisé et en proie à une basse aristocratie ?

Calculons donc ce que les porteurs de fonds russes perdraient aujourd'hui, s'il fallait réaliser leurs titres. Il suffit de comparer les cours actuels avec les prix d'émission. Le 4 0/0 1893 (cinquième) émis à 97,25, n'est plus qu'à 89,45, et perd par conséquent près de 13 pour cent.

Le 4 0/0 Consolidé (troisième) émis à 97,15, est à 91,40, et perd près de 6 0/0.

Le 3 1/2 0/0 1894, émis à 94,75, est à 81,20 et perd plus de 15 0/0.

Ainsi, sur trois des principaux fonds russes, la perte sèche est actuellement de près de 12 0/0 en moyenne. Autant dire que le douzième des capitaux investis sur la foi du Tsar et de ses ministres, a été gaspillé en d'inavouables gabegies. Car les causes qui font baisser les fonds de l'Etat ne peuvent être imputables qu'au désordre administratif. Ces sortes de placements ne courent, en effet, aucun autre risque. A quoi pense donc le Gouvernement français, en autorisant l'émission de pareils emprunts ? Ne sait-il donc de renseignements ? Ne sait-il pas que, pour faire le service de sa dette, la Russie est dans la nécessité d'exporter chaque année 715 millions d'or ?

(à suivre).

## CROCK-NOTES

### Le Casino de La Goulette

Vendredi soir, devant une chambrée des plus élégantes, a eu lieu la réouverture du Grand Casino gouletteois, sous l'habile direction de nos amis MM. Jacques Borgel et Cohen de Paris.

Le spectacle, fort attrayant, tant par le nombre que par la valeur et la qualité des numéros, remporte tous les soirs un succès très brillant qui fait honneur aux sympathiques impresarii. Ceux-ci, du reste, nous ont, dès l'année dernière, habitués à d'excellents programmes et celui qu'ils nous donnent en cette saison, ne le cède en rien à ses devanciers.

Chaque artiste mériterait de longues phrases pour louer son talent, sa verve ou sa fantaisie ; le cadre de cet entrelien ne nous en laisse malheureusement pas le loisir et, pour bien s'en rendre compte, nous renverrons nos lecteurs au Casino

même de La Goulette, où ils auront le plaisir de constater que les éloges que nous formulons ici sont largement mérités.

Une séance de cinéma clôture le spectacle et fait défiler sur l'écran une série de films inédits et ne renfermant rien d'immoral ni d'outrancier, ce qui n'est pas peu dire par ces temps où l'épidémie cinématographique sévit avec une ardeur à nulle autre pareille.

L'orchestre, dirigé par M. Controne, se montre à la hauteur de sa tâche et mérite tous les éloges pour sa virtuosité.

En somme, ce sont d'excellentes soirées que l'on passe au Grand Casino de La Goulette, et nous ne saurions trop engager nos lecteurs et amis à se rendre en foule dans ce coquet établissement, qui est la parure de notre grande station balnéaire et sur lequel nous aurons souvent occasion de revenir.

### Qu'on l'abatte vite

Un journal local a demandé grâce pour l'eucalyptus qui se trouve à la gare.

On se demande de quelle utilité est cet arbre, alors que le square Philippe-Thomas est là, tout proche, à côté, autrement agréable à l'œil avec sa parure verdoyante.

Et nous, nous nous demandons comment il a pu demeurer si longtemps alors qu'on a tant besoin de place à la gare, où les sous-chefs sont logés dans un couloir servant de bureau, où les employés sont les uns sur les autres dans des bureaux qui ressemblent presque à des niches à chiens !

Qu'on l'abatte au plus tôt et qu'on agrandisse promptement la gare, le personnel vaut mieux qu'un eucalyptus et les voyageurs aussi.

### Naissance

Notre ami et confrère M. Clément Hourri, co-directeur du journal quotidien *Es-Sabah*, et Mme Hourri, nous font part de la naissance de leur fille Adrienne.

Toutes nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux à la fillette.

### Le Roi des Usuriers

A propos de notre dernier article sur « la Crise et les Usuriers », un de nos lecteurs nous rappelle quelques particularités sur la vie de celui que l'on appelait le roi des usuriers et qui est mort à Vienne il y a quelques années.

Frédéric Linke — tel est son nom — a commencé son commerce de prêteur à la petite semaine et d'escompteur avec un capital de 250 francs ; il est mort en laissant une fortune de plus de 50 millions de francs.

Linke avait eu, dans sa carrière d'affaires, quelques désagréments avec la justice et avait été plusieurs fois condamné. Le total de ses condamnations montait à huit ans de prison. Cet usurier était, naturellement, un avaré ; il avait pour tout domestique un vieillard de 80 ans et vivait de privations ; les gardiens de sa fortune étaient de féroces limiers. On trouva à sa mort, des centaines de mille florins en billets de banque et en or, cachés sous le parquet et dissimulés dans des cachettes pratiquées dans les murs ou dans d'autres endroits.

L'héritière de cette grande fortune est la fille unique de l'usurier ; elle ignorait complètement la fortune de son père et gagnait péniblement sa vie comme bonne à tout faire chez un petit boutiquier, aux gages annuels de 125 francs.

Linke imposa à son héritière la condition qu'aucune partie de cette fortune de 50 millions ne soit consacrée, à aucun moment, à des œuvres charitables.

Evidemment, nous ne donnons pas en modèle à nos lecteurs l'existence de cet usurier qui fut, d'autre part, un excellent catholique.

### Au B.-G.

A partir de samedi 27 juin 1914 et pendant toute la durée de la saison théâtrale au Casino d'Hammam-Lif, la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements mettra tous les jours en marche les trains 337, partant de Tunis à 20 h. 45 pour arriver à Hammam-Lif à 21 h. 15, et 340 partant d'Hammam-Lif à 23 h. 55 pour arriver à Tunis à 0 h. 25.

La Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 13 juin 1914, M. le Directeur général des Travaux Publics de la Tunisie a homologué la proposition relative à l'affiche du 28 avril 1914, ayant pour objet de fixer entre 7 h. 30 et 17 h. 30 l'ouverture des gares de petite vitesse, pendant la période du 16 octobre au 15 mars, et de prévoir un allongement de délai d'un jour pour le transbordement et la transmission des marchandises à leur passage du réseau Bône-Guelma sur le réseau Sfax-Gafsa, ou inversement, à Stax et à Henchir-Souafir.

Les nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 1<sup>er</sup> juin 1914.

### La rubanite

La liste des nouveaux ministres venait d'être publiée dans les journaux. Nous rencontrons sur l'avenue Jules-Ferry un de nos amis. (Vous savez que, nous autres journalistes, nous appelons du nom d'ami parfois des gens que nous n'avons vu qu'une fois et dont nous ne savons même pas le nom). Il avait la mine déconfite.

— Est-ce que vous comptiez sur un sous-secrétaire ? lui disions-nous par manière de badinage.

— Non, mais j'avais promis des palmes académiques à la promotion du 14 juillet. Avec le ministère Ribot, toutes mes espérances s'en sont allées à vau-l'eau.

Le chagrin de ce brave homme nous fit peine. Cela est vrai, pensons-nous, nous touchons au mois où tombent sur les hommes la manne des croix et des rubans, sur les enfants celle des couronnes, des prix et des diplômes. Que d'appétits éveillés qui ne seront pas satisfaits ! C'est le mois béni pour les uns, c'est celui dont l'écriture a dit qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

Quelle chose bizarre, pourtant ! Il n'y a pas de peuple qui soit plus passionné d'égalité que le nôtre ; il n'y en a pas non plus qui aime davantage les situations honorifiques. On connaît l'extraordinaire empressement — et nous en avions sous les yeux un exemple — avec lequel tout Français qui s'est taillé un petit nom ou une situation quelconque un peu considérable, court après le ruban rouge, à moins qu'il ne rabatte ses ambitions au ruban violet. C'est un trait singulier de nos mœurs nationales.

Nous avons consolé de notre mieux ce pauvre ami dont nous ignorions le nom : — Bah ! lui avons-nous dit ; votre dossier est au ministère ! et si ce n'est pas au 14 juillet que vous serez palmé, comptez que M. Ribot reviendra peut-être pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine.

— Le ciel vous entende ! Et il ajouta :

— Ce n'est pas pour moi, vous le savez bien. C'est pour ma femme.

A vrai dire, nous n'en savions rien. Mais nous le crûmes pieusement. Les femmes ont bon dos.

### Pour finir

A propos de looping the loop : Pour faire un bon aviateur, il faut partir d'un point carré, faire un vol brillant devant mille rangs de bourgeois et atterrir enfin sans avoir d'ailes cassées.

## Administration des Habous

### AVIS

Il est donné avis au public que les premières listes de location des propriétés rurales, habous publics et privés seront placardés dans les principaux centres à Tunis et à l'intérieur, à la date du 2 juillet 1914.

Quant aux listes des terrains de moins d'une méchia, elles sont placardées au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Église.

Les enchères de location ont lieu tous les jeudi et lundi de chaque semaine, suivant des listes indicatives des parcelles demandées, affichées à l'Administration des Habous vingt-quatre heures à l'avance.

Tunis, le 29 juin 1914.  
Le Président des Habous,  
C. SFAR.

## Spectacles et Concerts

### Casino Municipal de Tunis (PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan  
**SEMAINE DE CLOTURE**

Vendredi 3 Juillet 1914  
Ouverture de la Saison au Pavillon du Belvédère

### G<sup>d</sup> Casino de La Goulette

Troupe de 1<sup>er</sup> ordre. — Hôtel, Café, Restaurant, Bar Américain. — Cinéma avec vues inédites.

Trains électriques tous les quarts d'heure et service d'automobiles toute la nuit.

### THÉÂTRE ROSSINI

Vendredi prochain, début du grand ballet EXCELSIOR. Succès mondial.

### INDUSTRIE FUNÉRAIRE FÉLIX FISCHER

13, route de L'Ariana (en face du Cimétière) TUNIS

### Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

## L'Humanité

Directeur : Jean Jaurès

### LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

### LE BONNET ROUGE

Quotidien

16, rue du Croissant — Paris

### La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

### LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



## Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
**Léon Bloch Fils**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

## J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS  
**Pianos Pleyel et BOISSELOT**

Vente-location à partir de 225 fr. par mois  
**Locations de Pianos neufs à 15 francs par mois**

Machine à écrire DACTYLE  
300 fr. avec facilités de paiement

## AVIS

M<sup>me</sup> Shenlberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayan pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

## Mesdames

### HEMAGENE TAILLEUR

Quart :  
**Epoques Douleureuses, Irrégularité, Retards, Suppressions.**  
Sont produit scientifique Adopté par les Médecins de France et de l'Etranger pour les Hémorragies, pleurs, écoulements de 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> degrés. — Professeur J. P. de Fontainebleau, Médecin des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.  
Le Flacon dans toutes les Pharmacies à 1 franc 25  
P. L. M. et J. M. Brochures explicites, gratuites, demander à P. TAILLEUR, 24-26, F. FONTAINEBLEAU (L.-M.)

Dépôt principal à Tunis : Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

### RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

### Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE  
9, avenue de Carthage - Tunis  
Repas à la carte et à prix fixe  
Pension : 55 francs

## MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelleterie, Fourrures.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, prop<sup>re</sup>. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSSIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, bimbeloterie, cordes de mandoline et de guitare.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères.

Vient de paraître :  
**Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies**

PAR CHARLES DUMAS député

Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornaille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

En vente aux bureaux du journal

## SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils

ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :  
GENERAL ACOUSTIC COMPANY  
6, rue de Hanovre, PARIS

## LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ; chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

## P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1<sup>er</sup> Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes) Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2<sup>e</sup> sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur ; 3<sup>e</sup> sur les lignes maritimes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Cies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Cie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Cies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris, mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

**ÉVITEZ CES VALEURS !**

*Ou franchement mauvaises, Ou ultra-majorées, Ou risquant des moins-values, Ou courant à l'effondrement, Ou lancées en marge du Code.*

**SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS**  
Partis de la Mohamédia. Salines de Tunisie. Salins de Tunisie. Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch. Mines de fer de Douéria. Mines de fer de Nebeur. Sidi-Driss.  
Papeteries de la Régence. Société des Pâtes d'Alfa. Mines de Zaghouan. Mines de Djebel-Mrillah. Phosphates de Maknassy. Djebel-Lorbeus. Nitrates Tunisiens.

# VINS en Gros - René LAVAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE  
Cinq Médailles d'Or Paris  
Grand Diplôme d'Honneur Londres  
Grand Prix Bruxelles  
Hors Concours Roubaix-Tunis  
Membre du Jury Gand

SPECIALITÉ  
Vins Blancs de TUNISIE  
rouge et blanc CARTHAGE  
et MUSCAT

## Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville de F. BERNET

TUNIS -- 23, rue d'Italie, 23 -- TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

### Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

## BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

## Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Magasin de Vente : 35, Avenue Jules Ferry - TUNIS

Terches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux - Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer

Mèches de sûreté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de Crédits - Change de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions

SUCCURS/ EDETUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.

Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts

Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires

Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

### DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

## VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE,"

et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués par la

### "VACUUM OIL COMPANY,"

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, rue Saint-Charles - TUNIS

Tél-gr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## C<sup>ME</sup> DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste : ançais AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.

ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. s.

— à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.

— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

— de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.

DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.

— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.

— de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, tous les vendredis à 8. soir.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Ronen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine :

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte

Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli.

Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N.-B. -- Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

## Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne

Chaussures FAURE

habillées pour soirées

Chaussures FAURE

Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts

14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

## Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires

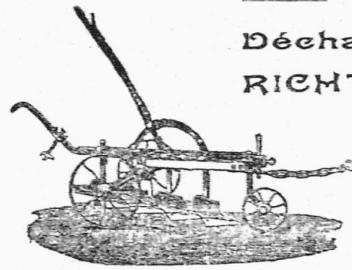
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Service à la Carte. -- Repas sur commande. -- Vraie Cuisine Italienne. -- Spécialité de Ravioli et Cassate. -- VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. -- Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## Donnez votre Publicité à la "Petite Tunisie Socialiste"

## R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)  
99, rue de Portugal - TUNIS



Déchaumeuse  
RICHTER

Socs  
et Versoirs  
en acier

Catalogue spécial franco sur demande

## VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE

à Saint-Cergues (Haute-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.

Centre d'Excursions  
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. -- A proximité de Genève, Thonon, Evian, etc. Chambre noire pour photographie

Conditions spéciales pour Famille  
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie) ou au journal pour les renseignements

## AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. -- Formalités en douane. -- Assurances Maritimes. -- Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. -- Transports pour tous pays à forfait. -- Garde-meubles assuré. -- Billets circulaires. -- Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. Maison de Confiance  
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier et rue du Caire Téléphone 190

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé



Les plus Hautes Récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez :

M. P. LECLERCQ & C<sup>ie</sup>

Avenue de Carthage - TUNIS

## Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les petites annonces classées sont acceptées au bureau du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

**A VENDRE** une propriété de 10 hectares d'un seul tenant, située à Machilly (Haute-Savoie), à 200 mètres de la gare. Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chamore à lessive et poulailler, le tout en bon état. S'adres. à M. Armand LOUP, au dit lieu.

Leçons  
Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



## BENGALINE

PEINTURE

email, perfectionnée

DÉPOT

Droguerie Nationale

CRÈCHE, Père & Fils

6, rue d'Italie - TUNIS

Représentant :

J. C. BONICI

11, rue d'Algérie - TUNIS

## Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise Wagner & Cie

TUNIS -- 24, rue d'Italie -- Avenue de Paris, 8 Téléphone 4.49

Pain Français. -- Pain de Ménage. -- Spécialité de Pain Viennois. -- Pain Anglais pour Sandwichs. -- Brioche et Croissants. -- Zwiebacks. -- Grissini de Turin. -- Nouilles fraîches. -- Farines. -- Pâtisserie de premier ordre. -- Confiserie et Chocolats des premières marques. -- Glaces et Sorbets sur commande. -- Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. -- Cartonnages de luxe. -- Articles pour Etrennes.

Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille

Service à domicile -- Expéditions à l'Intérieur

« PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS »

SUCCURSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

## BATTAGES



## BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :

Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia

TUNIS

Tunis - Bizerte - Sousse

# TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre

TUNIS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES & SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver

Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur

Tout confort moderne